CONSEIL COMMUNAL
1175 LAVIGNY

Lavigny, le 28 octobre 2026

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 28 octobre 2026

***Objet* : PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2026**
DÉTERMINATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT - LÉGISLATURE 2026-2031

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal N°07/2026 sur la détermination du plafond d'endettement pour la législature 2026-2031
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité

- De fixer le plafond d'endettement brut de la Commune de Lavigny pour la législature 2026-2031 à CHF 18'000'000. – cautionnements et autres formes de garanties ainsi que quote-part des dettes des associations intercommunales compris ;

- D'autoriser la Municipalité, dans la limite de ce plafond, à renouveler les emprunts arrivant à échéance et à choisir le moment ainsi que les modalités des emprunts autorisés par le Conseil communal, tout nouvel investissement restant soumis au Conseil communal par voie de préavis ;

- De charger la Municipalité de communiquer la présente décision à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président
Guillaume Bultez

La secrétaire
Loredana Simone